

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE MISE A JOUR 2023

TRAME SIMPLIFIÉE



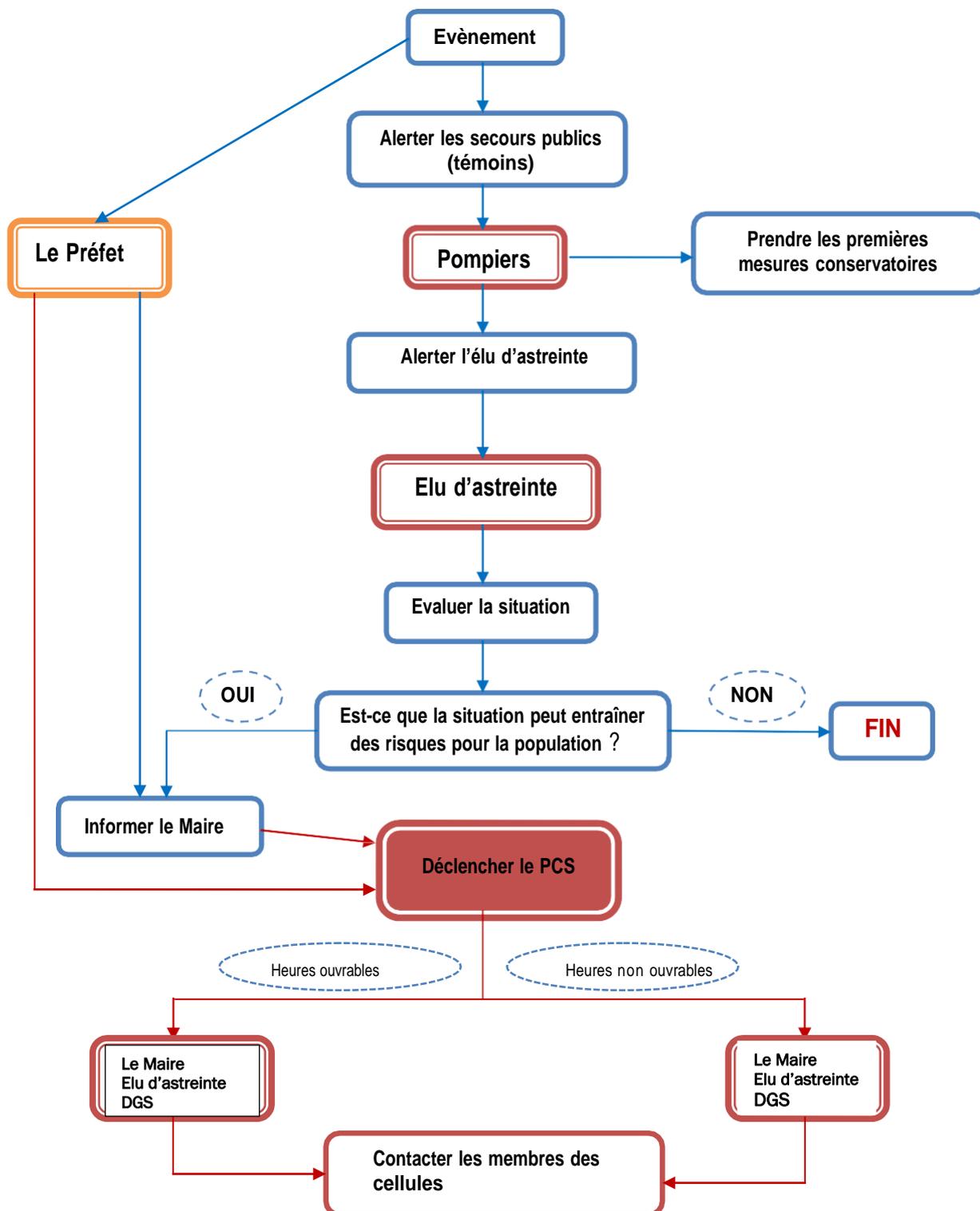
Mairie de Colombelles, place François Mitterrand, 14460 COLOMBELLES

Téléphone : 02 31 35 25 00

E-mail : mairie@colombelles.fr / accueil@colombelles.fr – Site internet : <https://www.colombelles.fr>



DECLENCHEMENT DE L'ALERTE



DEFINITION ET OBJECTIFS DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS)

Le PCS est un outil d'aide à la décision en cas de gestion de crise. Il n'a pas la prétention de répondre de façon exhaustive à tous les événements. En revanche, il définit l'organisation prévue par la Commune pour assurer la prévision, la protection, la prévention, l'alerte, l'information, l'accompagnement et le soutien de la population, ainsi que l'aide aux services de secours, au regard des risques connus.

Le PCS s'appuie sur une analyse préventive des risques auxquels la Commune est exposée et fait référence au DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs).

Il importe de distinguer les missions de secours et de sauvegarde dans le cadre de la protection des populations lors d'un événement majeur ou important :

- ❖ **Les missions de secours** sont des actions qui visent à protéger, soigner, médicaliser ou évacuer des personnes et sont mises en œuvre par les services d'urgence tels que les pompiers, le SAMU, la police...
- ❖ **Les missions de sauvegarde** consistent à informer, alerter, mettre à l'abri, héberger et soutenir les populations et préserver leurs biens ; elles incombent au Maire de la Commune.

L'objectif du PCS est de permettre à la Commune de faire face aux différentes situations auxquelles elle peut être confrontée.

Ce plan va permettre la gestion de la crise en trois temps :

1. Les actions de prévention.
2. La gestion de l'évènement.
3. Le retour à la vie normale.

Le PCS est activé par le Maire ou par son représentant désigné.

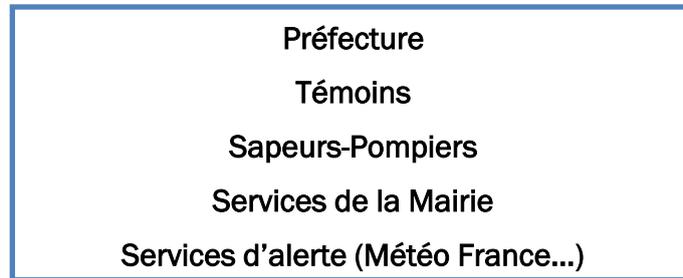
Le Plan Communal de Sauvegarde peut être activé :

- de la propre initiative du Maire, dès lors que les renseignements reçus par tout moyen ne laissent aucun doute sur la nature de l'évènement et des mesures à mettre en place ; il en informe alors immédiatement l'autorité préfectorale ;
- sur conseil ou demande de l'autorité préfectorale (le Préfet ou son représentant).

Dès lors que l'alerte est reçue par le Maire, celui-ci doit, dans un premier temps, constituer la Cellule de Crise Communale. Pour cela, il met en œuvre le Schéma d'alerte.



SCHEMA D'ALERTE



APPEL

Décision du Maire (ou du représentant assigné)

Mise en œuvre du PCS

APPEL

Services internes	Services externes
<p>Cellule Décisionnelle Cellule Secrétariat-Accueil Cellule Communication Cellule Intervention Cellule Logistique Cellule Accueil-Aide aux sinistrés-hébergement et ravitaillement d'urgence</p>	<p>SAMU Sapeurs-pompiers Police nationale Service Départemental d'Incendie et de Secours Préfecture</p>

PRESENTATION DES RISQUES MAJEURS

Le recensement des risques, naturels ou technologiques, auxquels est exposée la Commune, est le préalable indispensable à la réalisation d'un Plan Communal de Sauvegarde. Il doit permettre d'identifier des scénarios à partir desquels seront déclinées les mesures à mettre en œuvre pour y faire face dans les meilleures conditions.

Les différents types de risques sont les suivants :

- ✓ **Risques naturels** : inondation par débordement, submersion marine, ruissellement et coulées de boues ; mouvements de terrain et risque sismique.

- ✓ **Risques climatiques** : tempêtes, grand froid, canicules...

- ✓ **Risques technologiques et industriels** : résultant notamment de la présence des Dépôts Pétroliers Côtiers de Mondeville (établissement classé SEVESO seuil haut), transports de matières dangereuses et radioactives.

- ✓ **Risques particuliers** : découverte d'engins de guerre, risques sanitaires ...



RISQUES NATURELS

TYPE : INONDATIONS

- ◆ Inondations par débordement
- ◆ Submersion marine

Source :

- ◆ L'Orne

Zones sensibles :

- ◆ Rue de l'Orne
- ◆ Chemin de Halage

TYPE : SISMIQUE

La Commune est classée en zone de sismicité faible (niveau 2).

L'activité sismique dans la région est faible à très faible, mais reste néanmoins présente.

TYPE : MOUVEMENT DE TERRAIN

La Commune de Colombelles est soumise au risque de mouvement de terrain par effondrement d'anciennes carrières souterraines.

Le secteur de la Cité du Plateau, en limite communale avec Mondeville, au sud-ouest de la Commune, est particulièrement vulnérable au risque d'affaissement de carrière.

Les principaux mouvements de terrain ayant intéressé la Commune et dont certains ont fait l'objet d'arrêtés interministériels portant constatation de l'état de catastrophe naturelle sont rappelés dans le tableau ci-après :

Nature de l'événement	Lieu	Date de l'événement	Date de l'arrêté Interministériel	Date parution Journal Officiel
Inondations, coulées de boues et mouvements de terrain	COLOMBELLES	25/12 au 29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
Inondation Ruissellement et coulée de boue	COLOMBELLES	04/08/2002 au 04/08/2002	29/10/2002	10 /11/2002
Inondation Ruissellement et coulée de boue	COLOMBELLES	25/06/2009 au 25/06/2009	16/10/2009	21/10/2009



RISQUES CLIMATIQUES

Type de risques :

- ◆ Tempête
- ◆ Grand froid
- ◆ Canicule

Ces évènements peuvent survenir chaque année en France et/ou sur la Commune.

La tempête de 1999 et la canicule de 2022 ont touché Colombelles. Ces phénomènes sont donc susceptibles de se reproduire.

RISQUES TECHNOLOGIQUES ET INDUSTRIELS

Bien que ces trois risques soient différents, les effets qu'ils sont susceptibles de provoquer sont identiques :

- ◆ Explosions
- ◆ Incendies
- ◆ Rejets de substances toxiques, liquides ou gazeuses (nuage toxique)

Les risques industriels

Sur le territoire de Mondeville est implantée la société Dépôts de Pétroles Côtiers (DPC), classée SEVESO II seuil haut, qui présente un risque industriel majeur. La ville de Colombelles est située juste en bordure du rayon de danger de cette entreprise.

Nom de l'établissement	Adresse	Activité	Type de risque
Dépôts Pétroliers Côtiers	Cours Montalivet à Mondeville	Stockage d'hydrocarbures	- Incendie - Explosion - « Boil-over »

Les risques liés au T.M.D.

La commune de Colombelles est exposée au risque de TMD par voies routières, ferroviaires, par canalisations et par voie d'eau.

➤ Par voie routière :

Comme pour l'ensemble du département, les accidents liés au transport de matières dangereuses peuvent se produire pratiquement n'importe où sur la commune. Aucune entreprise à risque majeur ne s'y situe. Les risques liés au transport de matières dangereuses sont par conséquent faibles, limités au seul flux de transit.

➤ Par voie ferroviaire :

Le transport ferroviaire est le plus sûr. Le transport de matières dangereuses représente un volume modeste.

➤ Par canalisations :

Le transport par canalisations est utilisé pour les transports sur grande distance des hydrocarbures (oléoduc Trapil), des gaz combustibles (gazoducs de ENGIE). Le tracé des canalisations est annexé au Plan Local d'Urbanisme (servitude d'utilité publique).

➤ Par voie d'eau :

La commune de Colombelles est traversée par le canal maritime reliant Caen à la mer. Ce canal comprend plusieurs zones portuaires qui voient transiter des matières dangereuses quotidiennement.

Les risques liés au T.M.R.

Les risques liés au transport des matières radioactives sur la commune de Colombelles sont liés au flux de transit en vue de la desserte en déchets radioactifs de l'usine COGEMA, située à La Hague.

➤ Par voies routières et ferroviaires :

La commune de Colombelles est exposée au risque de TMR par voies routières et ferroviaires.



RISQUES PARTICULIERS : Exemple : découverte d'engins de guerre

Ces risques ne font pas partie des risques majeurs naturels ou technologiques.

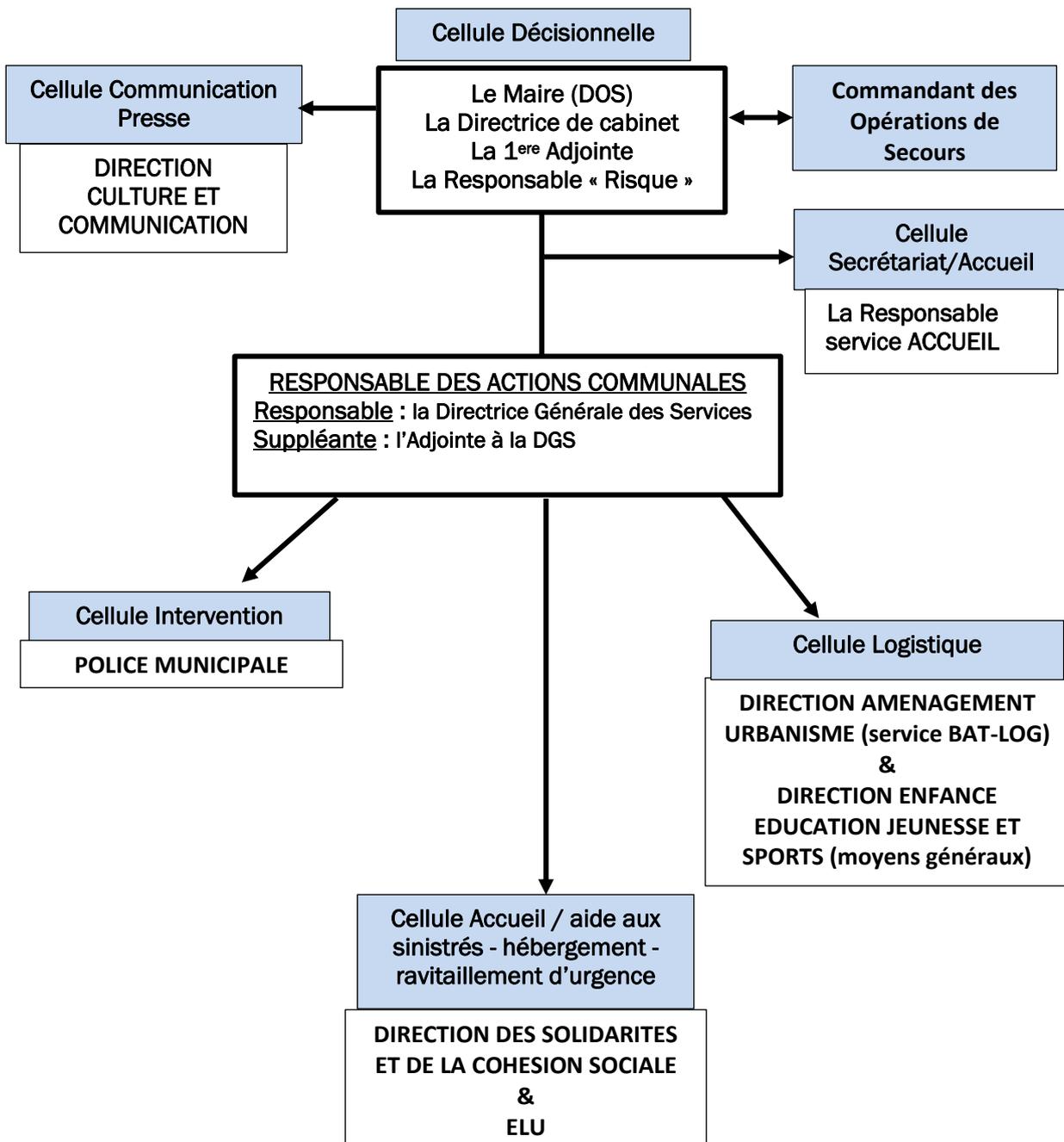
Cependant, il s'agit d'une situation de crise (découverte d'engins de guerre, risques sanitaires...) face à laquelle la Commune doit aussi pouvoir réagir efficacement.

Seule l'information de la population peut constituer une mesure préventive, tant le risque est diffus et imprévisible. La première règle à rappeler est que toute manipulation par des personnes non habilitées est à proscrire.

En cas de découverte, il est à retenir qu'il faut absolument aviser les Autorités compétentes : les forces de l'ordre, la Préfecture et la Mairie.



POSTE DE COMMANDEMENT COMMUNAL (PCC)



La Cellule de Crise Communale est activée uniquement sur décision du Maire ou de son suppléant. Le Poste de Commandement Communal (PCC) doit pouvoir être opérationnel rapidement, et cela quel que soit l'incident ou la catastrophe qui survient.

En fonction des différents risques majeurs susceptibles de se produire sur la ville de Colombelles, des lieux ont été désignés pour mettre en place la Cellule de Crise Communale, à savoir dans cet ordre :

	ADRESSE	TELEPHONE	FAX
PCC principal	Salle du Conseil – Mairie de Colombelles Place François Mitterrand 14460 COLOMBELLES (centre-ville)	02 31 35 25 00	02 31 35 25 09
PCC de repli n°1	Salle pluri-sports Hidalgo Esplanade Marie Petitpas 14460 COLOMBELLES (Plateau)	02 31 72 47 55	-

L'Hôtel de Ville est situé en dehors d'une zone à risque particulier.



Centres d'Accueil et de REgroupement (C.A.RE)

LIEUX D'ACCUEIL	LOCALISATION	CAPACITE D'ACCUEIL	CHAUFFAGE	RESTAURATION (gazinière, four...)	MATERIEL DISPONIBLE SUR PLACE (Chaises - tables, tapis)
				SANITAIRES (WC/Douches/PMR...)	
Salle des fêtes « Jean Jaurès » 02.31.82.34.39	Place Albert Thomas	140 personnes	OUI	Four au gaz, gazinière, réfrigérateur, lave-vaisselle WC -lavabos	35 tables 140 chaises
Salle des fêtes « Emile Dumas » 02 31 82 35 10	Rue Emile Dumas	80 personnes	OUI	Four au gaz, cuisinière électrique, réfrigérateur, lave-vaisselle WC -lavabos	18 tables 70 chaises
Gymnase « Pierre Rival » 02 31 72 14 40	52 avenue Léon Blum	500 personnes	OUI	32 douches, 7 WC, 1 WC PMR, 16 urinoirs, lavabos	15 tapis de sols 2mx1m 1 tatami de judo 15x15 m
Salle Pluri-sports « Hidalgo » 02 31 72 47 55	Esplanade Marie Petitpas	500 personnes	OUI	40 douches dont 4 PMR, 13 WC dont 2 PMR, 8 urinoirs, lavabos	2 tapis de sols 2mx1m